# COMPTE RENDU RÉUNION #5 WATT ELCE

Suite à la réunion #4 du 4 avril 2019, ce sont de nouveau une trentaine de personnes qui ont participé à la 5ème réunion du projet Watt ELCE. Pour rappel, le projet consiste à investir collectivement et localement dans des unités de production d'énergie renouvelable. La gestion et le capital sont pris en charge par les acteurs du territoire (citoyens, organisations privées ou publiques telles des collectivités territoriales), regroupés dans la SCIC des 7 Vents. L'énergie « verte » alors produite sera soit autoconsommée soit revendue à des fournisseurs d'électricité.

### Objectif de la réunion

- Présentation de 3 études de faisabilité complètes pour les projets suivants: Maison des Associations d'Agon-Coutainville, Hangar de M.Fatout avec installation 36kW, et Hangar de M.Fatout avec installation 90kW
- Choix définitif du ou des projets qui seront portés
- Définition d'un « taquet financier » (montant de fonds propres à partir duquel l'on décide de lancer le projet, c'est-à-dire « somme plancher » à lever)
- Présentation d'un cadre pour la gouvernance de Watt ELCE, restant à discuter et voter
- Lancement de la levée de fonds

### Date et lieu de la réunion

Le 6 juin 2019 à La Monterie (Maison Pierre et Masse, 50200 Montpinchon)

### Nombre de présents :

24 personnes présentes

### Sujets abordés :

# I. Présentation d'AMDA Conseil, accompagnateur des 7 Vents

Arnaud Marchand, consultant chez AMDA Conseil, accompagne les 7 Vents dans un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). Ce dispositif permet à une structure de faire venir une personne habilitée extérieure pour apporter un œil neuf et un conseil sur l'organisation, la stratégie...

Des activités nouvelles sont en train de naître aux 7 Vents, c'est pourquoi il a paru nécessaire de réviser notre stratégie. Arnaud a pris parole pour décrire le travail effectué et exposer la méthode employée pour la révision de la stratégie des 7 Vents à 5 ans, comprenant Watt ELCE. Toutes les parties prenantes proches ou lointaines des 7 Vents seront sollicitées notamment via un questionnaire en ligne.

# II. Présentation des études de faisabilité PV

Etienne de Foresta, Grégoire Boucé et Julien Frémond ont présenté les 3 projets étudiés :

- Maison des Associations d'Agon-Coutainville
- Hangar de l'entreprise Fatout TP avec installation 36kW
- Hangar de l'entreprise Fatout TP avec installation 90kW

L'étude a permis de dégager un certain nombre de données et de conclusions pour la faisabilité technique et économique de ces projets, ceci sachant qu'un certain nombre de données reste encore à définir (montant de la levée de fonds, coût exact du raccordement, termes des baux, choix des panneaux...).

L'ensemble des études (chiffres, conclusions, hypothèses retenues) est accessible dans le Power Point joint à ce compte-rendu.

# III. Point sur la gouvernance du projet Watt ELCE

Présentation par Julien Fremond des différents documents pouvant cadrer le projet Watt ELCE et les différentes relations entre les investisseurs, avec les 7 Vents, etc.

Le projet Watt ELCE s'inscrit dans un cadre existant avec différents documents :

- Statuts des 7 Vents, puisque Watt ELCE sera intégré à la SCIC.
- **Charte Énergie Partagée**, puisque le projet s'inscrit dans les valeurs et le réseau d'Énergie Partagée.
- Contrat d'Émission de Titres : Le titre participatif étant un produit financier très encadré, il est régi par un Contrat, passé individuellement entre chaque investisseur et Les 7 Vents, identique à chaque investisseur.

Ces documents ne sont pas figés :

- La Charte Énergie Partagée constitue un socle qui peut tout à fait être « augmenté » par des contenus propres à Watt ELCE si ses membres le souhaitent.
- Un certain nombre de termes du Contrat d'Émission de Titres restent à définir/voter/entériner par les futurs porteurs de titres (objectif de la prochaine réunion notamment).

Julien Fremond rappelle le souhait des 7 Vents de faire en sorte que les décisions au sein de Watt ELCE soient prises sur la base d'une **co-décision** (les décisions concernant le projet doivent être à la fois validées par Watt ELCE et Les 7 Vents), ainsi que d'inscrire certaines valeurs « cardinales » dans le projet : confiance, transparence, convivialité, bienveillance...

### IV. Votes

Après la présentation de ces divers éléments et considérant toutes les données et conclusions fournies, les décisions suivantes ont été discutées et mises au vote :

- Choix définitif du ou des sites faisant l'objet d'une première installation Watt ELCE
- Définition d'un taquet financier (somme plancher d'investissement à partir de laquelle l'on décide de lancer le projet)

Il a été voté par l'ensemble des présents à la réunion et à <u>l'unanimité des voix</u> :

- Le site choisi pour faire l'objet de la première installation Watt ELCE est le hangar de l'entreprise Fatout TP, à Saint-Sauveur-Lendelin, pour l'installation d'une puissance de 90Kw.
- Au regard du coût global du projet, et une partie du financement projet pouvant faire l'objet d'un emprunt bancaire.
- L'objectif fixé pour la levée de fonds est de 50 000€. Le projet peut être démarré à partir d'une levée de fonds « plancher » atteignant les 30 000 € (respectant en cela le seuil de fonds propres fixé pour pouvoir obtenir le soutien d'Energie Partagée).

L'assemblée a été par ailleurs informée que :

- Ces montants ne tiennent pas compte des sommes dépensées pour animer le projet Watt ELCE (5 réunions) et pour réaliser les deux autres études de faisabilité (maison des association et Fatout 36kW).
- Pour définir et conforter le modèle économique de l'activité Watt ELCE et préfigurer son avenir, un salarié des 7 Vents va constituer un dossier de demande de subvention à la Région Normandie.

### V. Prochaine réunion

D'ici la prochaine réunion, <u>en septembre</u>, il sera demandé à chaque participant :

- De lire et de prendre <u>attentivement</u> connaissance de la Charte Énergie Partagée et du modèle de Contrat d'Émission de Titres.
- De nous faire parvenir, par mail ou papier, toute remarque, ajout, amendement, proposition pour améliorer ces documents (les parties en rouge du Contrat d'Émission de Titres étant notamment les parties à valider ensemble). L'ensemble de ces remarques seront présentées (anonymement) à la réunion de septembre et mises au vote.

Date: septembre 2019 (date précise à définir)

Lieu: À définir

## Programme:

Lors de la réunion de septembre, nous procéderons à :

- Mise au vote des amendements reçus et validation de la Charte, sur la base de la charte Énergie Partagée
- Mise au vote des amendements reçus et validation des termes du Contrat d'Émission de Titres
- Point sur les « promesses d'investissement »
- Point sur les avancées du projet
- Signature des premiers titres participatifs!
- Repas convivial partagé (barbecue suivant site retenu (et météo...)

Toutes les énergies pour aider à préparer cette soirée sont les bienvenues!

